



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

**Délibération n° DEL 26-17  
Du 24 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à leur domicile le 17 juin 2026 se sont réunis dans le salon de la résidence Renaissance, sous la présidence de Monsieur Richard LEJEUNE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

EN EXERCICE : 13

POUR : 11

PRESENTS : 9

CONTRE : 0

POUVOIRS : 2

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 11

**PRESENTS**

Monsieur Richard LEJEUNE, Maire et Président du C.C.A.S.

Madame Anne CHAPELET, Maire Adjoint

Monsieur Mohamed KASMI, Maire Adjoint

*Mesdames et Monsieur les Conseillers municipaux :*

Madame Mahaba AL QAWACHI, Madame Danielle RAVILLION

*Mesdames et Messieurs les Membres associatifs :*

Madame Christine BOREL, Madame Françoise CACLIN, Madame Abir SAMMOURI, Monsieur Alain ROZANSKI

**ABSENTS**

Monsieur Adrien BONIN, Madame Dominique PAGES, Madame Isabelle TANGISINA, Monsieur Philippe POUDOU

**PROCURATIONS**

Monsieur Adrien BONIN à Madame Mahaba AL QAHWACHI

Monsieur Philippe POUDOU à Monsieur Mohamed KASMI

**Objet : ESPACE ANDRE JOLY – CENTRE DE VIE SOCIALE - SAISON 2026 - 2027**

*Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération n°25-15 du 5 juin 2025 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur la tarification des activités de l'Espace André Joly pour la saison 2025 2026,*

*Après en avoir délibéré,*

*À l'unanimité des membres présents et représentés*

**Article 1 : Valide** le statut et le tarif des adhésions de la saison 2026 - 2027

Toute personne **inscrite** à une activité encadrée par le Pôle Animation Prévention Générale de l'Espace André Joly, qu'elle soit ponctuelle ou annuelle, payante ou gratuite, doit adhérer et s'acquitter du paiement de l'adhésion :

- Tout adhérent à partir de l'âge de 1 an au moment de l'inscription : 5 €
- Forfait famille à partir de 4 personnes et + : 15 €

La participation à un événement à l'EAJ ou hors les murs ne nécessite ni inscription ni adhésion.

Une personne peut demander à recevoir les informations par mail sans devenir adhérent.

L'adhésion est offerte aux bénévoles qui proposent et encadrent une activité.

Seules 2 catégories de personnes inscrites à des activités du Pôle Animation Prévention Générale ne payent pas l'adhésion:

- les jeunes en Pass'citoyen qui sont impliqués dans des missions d'intérêt général
- les personnes orientées par le Pôle insertion ou accompagnement social de l'EAJ ou des partenaires sociaux pour la journée à la mer afin de limiter le coût de cette sortie.

Une adhésion nécessite de remplir une fiche d'adhésion famille et une fiche activité enfant ou adulte. Ces fiches permettent d'inscrire l'adhérent dans le logiciel « Concerto ».

**Article 2 : Valide** le statut de bénévole.

Est bénévole :

Une personne qui fournit de l'aide sur une activité, un événement.

Une personne qui propose, organise et anime une activité.

Chaque bénévole est invité chaque année à signer la convention du bénévole et à fournir un extrait de casier judiciaire B3. L'extrait de casier judiciaire est une obligation pour les bénévoles qui travaillent auprès de mineurs

**Article 3 : Valide** les dates d'inscription et de fermeture au public pour la saison 2026 - 2027.

**Inscriptions :**

- Les cellois adhérents en 2025 – 2026 et inscrits à une activité en post facturation (CLAS, ateliers adultes) pourront se réinscrire pour une activité en post facturation de la nouvelle saison 2026 - 2027 à partir du 29 juin 2026, sous réserve que l'activité soit renouvelée et sous réserve des conditions arrêtées par le Conseil d'Administration.
- Lors de la journée des associations, le dimanche 6 septembre 2026, les personnes recevront des informations sur les différentes activités de l'Espace André Joly. Si elles le souhaitent, un dossier d'adhésion et d'inscription leur sera remis. Elles viendront ensuite à l'EAJ pour valider l'adhésion, le paiement de l'adhésion et l'inscription à l'activité.
- Pour toute inscription, les Cellois sont prioritaires, y compris pour les listes d'attente. Les personnes hors commune sont inscrites sur liste d'attente, leur inscription est confirmée ultérieurement, sous réserve des places disponibles.

**Fermetures annuelles au public :**

Ascension : vendredi 07 mai 2027

Pentecôte : lundi 17 mai 2027

Fermeture estivale du Pôle animation / prévention générale : lundi 2 août au vendredi 13 août 2027

*Sous réserve d'autre fermeture décidée par la Ville ou le C.C.A.S. en cours de saison.*

**Article 4 : Valide** les modalités de facturation et de paiement de la saison 2026 - 2027.

**Modalités de facturation :**

• L'inscription à une activité ponctuelle (une séance ou un cycle de séances) implique le **prépaiement** avant le début de la période réservée.

• L'inscription à une activité annuelle implique la **post-facturation mensuelle** des séances réservées, et non des présences réalisées.

(Voir conditions de remboursement et d'annulation en point 4 de l'annexe).

Le tableau en page suivante résume les modalités de facturation pour chaque activité.

Les activités sont organisées directement par le personnel de l'Espace André Joly composé d'une équipe de 9 permanents, d'un ou deux volontaires en service civique, de contractuels, de stagiaires et de bénévoles.

Les activités peuvent également être encadrées par des partenaires et des prestataires.

*En italique* : activités proposées par un partenaire extérieur et encadrées par lui; mise à disposition des locaux, avec signature d'une convention.

La liste des activités proposées par l'EAJ dans le tableau suivant est non exhaustive.

L'EAJ renouvelle son projet social et de nouvelles actions sont susceptibles d'émerger, en lien avec des bénévoles, des partenaires. Ces nouvelles actions seront proposées à la validation de la Vice-Présidente du C.C.A.S.

## Accueil – Administration générale - Accès au droit

### Accueil principal

Accueil, information et orientation du public  
 Promotion des activités et des événements  
 Gestion des adhésions et inscriptions  
 Facturation et encaissements  
 Prise de rdv pour le social, l'insertion et les permanences  
 Gestion des prêts de salles  
 Décoration de l'accueil

### Administration générale

Gestion administrative : procédures, statistiques, ressources humaines, paramétrage concerto  
 Gestion financière : régie dépenses et recettes, suivi analytique des dépenses et des recettes

### Point d'accès au droit

*ADIL78, conciliateur de justice, Que choisir ensemble, Coordinatrice de Parcours d'Accompagnement social du SAS, Coordinateur de Parcours en Insertion Professionnelle du TAD*

Activités - Services	Adhésion 5 €	Séance gratuite	Pré Paiement	Post- facturation
<b>Pôle animation et prévention</b>				
<b>Jeunesse</b>				
Pass citoyen		X		
<b>Familles</b>				
Accompagnement à la scolarité	X			X
Ateliers parents-enfants	X	X		
Papote à astuces	X	X		
Séjour famille	X		X	
<b>Adultes</b>				
Ateliers d'art encadrés (mosaïque, sculpture, rénovation de sièges)	X			X
Ateliers d'art auto-gérés	X	X		
Activités proposées et encadrées par des bénévoles (cuisine, écriture)	X	X	X	
Sorties culturelles adultes autonomes (Jeudis du Centre)	X	X	X	
Ateliers seniors « Bien vieillir » (ateliers, stages, conférences)	X	X	X	
<b>Intergénérationnel</b>				
Evénements intergénérationnels sans inscription nominative		X		
La pause	X	X		
Journée à la mer	X		X	
Animations hors les murs sans inscription nominative		X		

Activités - Services	Pré Paiement
<b>Pôle insertion</b>	
Accompagnement individuel du Service intercommunal d'insertion	
Actions collectives du Service intercommunal d'insertion ou du secteur communal	X
Bourses communales d'insertion	
Groupe action emploi	
Coordination de l'accueil et de l'accompagnement des stagiaires	

Pôle Accompagnement Social - Logement
Conseillère en économie sociale et familiale
Soutien aux démarches administratives
Service social communal
Bureau logement

#### Services municipaux accueillis :

- Relais Petite Enfance
- Multi-accueil André Joly

Les associations qui utilisent les locaux de l'EAJ doivent s'acquitter d'une adhésion pour la saison afin de contribuer aux frais généraux (fluides, fournitures d'hygiène, utilisation du copieur) : 15 € / an / association.

#### Associations hébergées

Sont associations hébergées, des associations qui contribuent au projet social de l'EAJ et ont leur siège social dans ses locaux ; les conditions de participation et de tarification pour leurs adhérents sont gérées directement par ces associations :

- 3 éléments : animations parents enfants, séjours enfants, séjour famille
- A.S.A. (Aide Scolaire et Alphabétisation)
- P.M.U.A. (Pinoy Moving Up Association) : faciliter l'intégration en France de ses membres
- Tonus : stretching, marche nordique

#### Autres organismes accueillis :

- Les Petits Pas du Square (Lieu d'Accueil Enfant Parent)
- Ludoclub
- Réseau d'Echanges Réciproques et de Savoirs
- Secours Catholique
- Qi Qong
- La Kab'

## **Article 5 : Arrête** les barèmes tarifaires de la saison 2026 - 2027

### **5.1 Tarifs de l'accompagnement scolaire et des ateliers adultes :**

Les tarifs mentionnés ci-dessous prennent pour base en tarif plein un coût de revient hors frais de personnel.  
Taux d'augmentation appliqué par rapport à 2025 - 2026 : + 2.2 % (taux indexé sur celui de l'inflation)

Tranches de quotient		Accompagnement scolaire	Ateliers adultes, seniors (hors ateliers réguliers d'insertion)	
		Tarif séance, sans goûter*	Tarif / tranche d'1h avec encadrement ou prestation rémunéré**	
Tranche A – 1	0 - 264,40 €	0,97 €	2.10 €	
Tranche B – 2	264,41 - 330,50 €			
Tranche C – 3	330,51 - 396,60 €			
Tranche D – 4	396,61 - 462,70 €	1,47 €		
Tranche E – 5	462,71 - 528,80 €	1,74 €		
Tranche F – 6	528,81 - 594,90 €			
Tranche G – 7	594,91 - 661,00 €	2,11 €		
Tranche H – 8	661,01 - 793,20 €			
Tranche I – 9	793,21 - 925,40 €			
Tranche J – 10	925,41 - 1057,60 €	2,66 €		3.04 €
Tranche K – 11	1057,61 - 1189,80 €	3,00 €		
Tranche L – 12	1189,81 - 1322,00 €	3,28 €		4.04 €
Tranche M – 13	1322,01 - 2644,00 €	3,64 €		
Tranche N – 14 = tarif plein	2644,01 € et +	3,91 €		
Hors commune			5.96 €	

\* goûter fournis par la famille

\*\* si une activité dure 30 mn, 1h30 ou 2h30, le tarif est ajusté au prorata

### **5.2 Tarif des photocopies pour les associations**

Les associations qui bénéficient d'une convention de mise à disposition de salles ont la possibilité de faire des photocopies. Chacune dispose d'un code et elles sont facturées une fois par an selon la consommation fournie par le service informatique.

Format A4 : 0.07 €

Format A3 : 0.14 €

### **5.3 Tarif des fours des ateliers d'art**

- Four modelage, post facturation : tarif unique 3 € / pièce
- Four peinture sur porcelaine, post facturation : 1 € / four / personne sans limite de quantité

### **5.4 Tarif des événements ponctuels organisés avec des bénévoles, des partenaires :**

Afin de limiter les coûts, les événements sont mutualisés avec des partenaires et/ou font appel aux compétences en interne.

Afin de faciliter l'organisation et de rendre ces événements accessibles à tous, il est demandé aux participants de venir avec quelque chose à manger ou à boire à partager.

**Gratuit pour tous**

**Barème des sorties avec prestation (sorties adultes, famille, jeunesse) :**

Tranches de quotients	Coût de revient de la sortie (transport + prestation)									
	< à 5 €	5 à 10 €	10,01 et 15 €	15,01 à 20 €	20,01 à 25 €	25,01 à 30 €	30,01 à 35 €	35,01 à 40 €	40,01 à 45 €	45,01 à 50 €
A à G	2,50 €	5,00 €	7,50 €	10,00 €	12,50 €	15,00 €	17,50 €	20,00 €	22,50 €	25,00 €
H à K	3,75 €	7,50 €	11,25 €	15,00 €	18,75 €	22,50 €	26,25 €	30,00 €	33,75 €	37,50 €
L à N et HC	5,00 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €	25,00 €	30,00 €	35,00 €	40,00 €	45,00 €	50,00 €

- **Barème de la sortie seniors d'automne ouverte à tous les seniors cellois (barème identique à celui de la Résidence Renaissance, délibération n° DEL 25-34 du 17/12/2025, avec application du barème dégressif) :**

Sortie comprenant la ou les visites guidées, le transport et le repas. Basé sur le tarif invités de la Résidence Renaissance.

Tranches de quotients	
A à G	24.75 €
H à K	37.12 €
L à N et HC	49.50 €

- **Barème des sorties ou activités mutualisées avec des partenaires (Résidence autonomie Renaissance, Local des jeunes, CPEA ou autre) :**

L'organisateur principal de la sortie engage les dépenses et encaisse les recettes en appliquant son propre tarif et ses modalités de paiement.

- **Barème du séjour famille et de la journée à la mer :**

Le tarif plein représente le coût de revient hors frais de personnel :

Séjour famille :

Frais d'hébergement en pension complète + transport + frais divers liés à la réservation/ nombre prévisionnel de participants (hors taxe de séjour).

Le barème peut être décliné par tranche d'âge si le prestataire fait des tarifs différenciés en fonction des tranches d'âge (enfant, adolescent, adulte, famille ou autre). Si une catégorie d'âge (bébé) n'est pas facturée par le centre de vacances, seul le transport sera appliqué.

Journée à la mer :

Transport / nombre prévisionnel de participants

Les tarifs correspondants seront arrêtés par décision de la Vice-Présidente.

Tranches de quotients	Taux d'effort
QA	15 %
QB	20 %
QC	25 %
QD	30 %
QE	35 %
QF	40 %
QG	45 %
QH	50 %
QI	55 %
QJ	60 %
QK	70 %
QL	80 %
QM	90 %
QN	100 % du coût de revient hors frais d'encadrement

Le séjour famille et la journée à la mer s'adressent en priorité aux Cellois qui ne partent pas en vacances et présentent des quotients bas, laissant peu ou pas de place au budget vacances et loisirs. C'est pourquoi le barème proposé est plus progressif en matière de taux d'effort.

Frais de dossier :

Lors de l'inscription, chaque famille règle des frais de dossier qui permettent de bloquer sa place et de constituer le dossier.

Ces frais sont fixés à :

- 5 € par participant jusqu'à 15 ans inclus,
- 10 € par participant pour les plus de 15 ans.

Ces frais de dossier sont acquis et non remboursables, y compris en cas d'annulation du fait de la famille.

Paiement en plusieurs fois :

Le paiement du séjour pourra se faire en 1 fois ou en plusieurs échéances qui seront précisées dans une décision à la signature de la Vice-Présidente. Le montant de chaque échéance sera similaire, la dernière échéance étant le solde.

○ **Formation BAFA :**

Dans le cadre de l'organisation de sessions de formation BAFA, il est proposé la prise en charge par le C.C.A.S. de 30 % du coût total facturé par le prestataire.

Chaque stagiaire paye 70 % du coût total facturé par le prestataire, directement auprès de l'organisme de formation.

○ **Modes de paiement communs acceptés à toutes les activités**

- Espèces
- Chèques
- Chèques ANCV papier ou dématérialisé
- Prélèvements
- Aides VACAF

**Article 6 :** Adopte le règlement intérieur des inscriptions et les conditions de fonctionnement des activités de l'Espace André Joly pour la saison 2026 - 2027 tels que présentés en **annexe**, sous réserve de mesures sanitaires ou autres.

**Article 7 :** Le Conseil d'Administration charge la direction de l'Espace André Joly de la bonne application de la présente délibération.

**Article 8 :** Autorise le Président ou la Vice-Présidente du C.C.A.S. à déposer toute demande de subvention dans le cadre des activités mentionnées dans la présente délibération.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

Pour extrait conforme

Le Président du C.C.A.S.

Richard LEJEUNE  
Maire

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Accusé de réception en Préfecture  
078-267800480-20260624-DEL26-17-DE  
Date de transmission : 01/07/2026  
Date de réception en Préfecture : 01/07/2026  
Date de publication : 02/07/2026

